

**PARTICIPATION AU PROGRAMME DE TRAVAIL EN MILIEU
CARCÉRAL (CORCAN) : EMPLOI POSTLIBÉRATOIRE ET
RÉCIDIVE**

Christa A. Gillis Larry L. Motiuk Ray Belcourt

Direction de la recherche
Service correctionnel du Canada

mars 1998

Remerciements

Nous tenons à remercier les surveillants d'atelier des divers établissements de nous avoir fourni de l'information sur les ateliers de travail de CORCAN. Nous voulons également exprimer notre reconnaissance à Mark Nafekh, pour son aide sur le plan technique, à Laura Vandette, qui a participé à la préparation de la version définitive anglaise du présent rapport et à Cathy Delnef qui a révisé la version française.

Sommaire

Cette étude pousse un peu plus loin l'enquête préliminaire de Motiuk et Belcourt (1996) au sujet de l'incidence des programmes de travail en prison (CORCAN) sur les taux de récidive pour un échantillon de délinquants employés par CORCAN ($n = 300$) pendant au moins six mois avant leur mise en liberté. Non seulement nous avons examiné l'information portant sur les résultats obtenus au cours de la période de suivi mais nous avons aussi analysé les variables liées à l'emploi, comme la situation professionnelle au cours des six premiers mois suivant la mise en liberté. Cette étude présente les résultats obtenus pour un sous-échantillon composé de 99 délinquants dont on connaissait la situation professionnelle au cours de cette période.

Les études sur les programmes d'emploi en milieu carcéral et le rendement suivant la mise en liberté aboutissent à des résultats équivoques : certaines rendent compte d'une incidence positive de l'emploi en milieu correctionnel sur la récidive (Canestrini, 1993; Motiuk et Belcourt, 1996; Saylor et Gaes, 1995), tandis que d'autres ne révèlent aucun effet concret (Markley, Flynn et Bercaw-Dooen, 1983; voir Taggart, 1972). La présente étude vise à examiner l'incidence du programme CORCAN sur l'employabilité des délinquants dans la collectivité et sur la récidive.

Les résultats, qui concordent avec les recherches effectuées sur la prévision du risque, montrent qu'il existe une interaction entre le risque et les besoins cernés et la situation professionnelle au cours des six premiers mois suivant la mise en liberté. Ils démontrent également l'existence d'une relation entre l'obtention d'un emploi et une récidive subséquente; les délinquants employés au cours des six premiers mois suivant leur mise en liberté ont reçu moins de condamnations que ceux qui étaient sans travail. De plus, l'analyse de la relation entre le type de mise en liberté et la récidive a révélé l'existence de différences significatives en ce qui concerne le pourcentage de nouvelles condamnations pour infractions avec violence entre les délinquants qui ont obtenu la libération d'office et ceux qui ont été mis en semi-liberté ou en libération conditionnelle totale.

Cette étude traite également des répercussions de ces résultats sur la réinsertion sociale en toute sécurité et les recherches futures au sein de CORCAN.

Table des matières

REMERCIEMENTS	iii
SOMMAIRE	iv
TABLE DES MATIERES	v
LISTE DES TABLEAUX.....	vi
CHAPITRE 1 : INTRODUCTION	1
Rôle des ateliers industriels en milieu carcéral	4
Programmes d'emploi et récidive postlibératoire	6
Emploi et autres résultats	9
Objet principal de l'étude.....	10
CHAPITRE 2 : METHODE	11
Stratégie de collecte des données	11
Constitution de l'échantillon	11
CHAPITRE 3 : RESULTATS	13
Caractéristiques de l'échantillon	13
Emploi postlibératoire.....	17
Emploi postlibératoire et récidive	22
Récidive postlibératoire : réincarcération	27
CHAPITRE 4 : ANALYSE	30
BIBLIOGRAPHIE.....	33

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Besoins cernés selon l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité	15
Tableau 2 :	Répartition des cotes du risque selon les antécédents criminels et des cotes de besoins	16
Tableau 3 :	Répartition des cotes de risque et de besoins	17
Tableau 4 :	Situation professionnelle durant les six premiers mois suivant la mise en liberté.....	18
Tableau 5 :	Situation professionnelle durant les six premiers mois suivant la mise en liberté.....	18
Tableau 6 :	Relation entre l'âge et la situation professionnelle durant les six premiers mois suivant la mise en liberté	19
Tableau 7 :	Niveau de besoin en matière d'emploi en fonction de la situation professionnelle durant les six premiers mois suivant la mise en liberté.....	20
Tableau 8 :	Cote du risque selon les antécédents criminels en fonction de la situation professionnelle durant les six premiers mois suivant la mise en liberté.....	20
Tableau 9 :	Cote des besoins en fonction de la situation professionnelle durant les six premiers mois suivant la mise en liberté	21
Tableau 10 :	Niveau du risque et des besoins en fonction de la situation professionnelle durant les six premiers mois suivant la mise en liberté	22
Tableau 11 :	Taux des nouvelles condamnations	23
Tableau 12 :	Situation professionnelle durant les six premiers mois suivant la mise en liberté et taux de nouvelle condamnation.....	24
Tableau 13 :	Interaction entre situation professionnelle, besoins cernés et nouvelle condamnation	25
Tableau 14 :	Besoins sur le plan professionnelle et taux de nouvelles condamnations	25
Tableau 15 :	Répartition selon les besoins sur le plan de l'emploi, la situation professionnelle et les nouvelles condamnations.....	27
Tableau 16 :	Taux de nouvelles condamnations selon le type de liberté.....	28
Tableau 17 :	Résultats pour les participants aux programmes CORCAN, selon le niveau de risque.....	29
Tableau 18 :	Résultats pour les participants aux programmes CORCAN, selon le niveau de besoins	29

Chapitre 1 : Introduction

Étant donné qu'un grand nombre de délinquants admis dans le système correctionnel ne possèdent guère d'expérience de travail et de compétences professionnelles (Glaser, 1964; Guynes et Greiser, 1986; Taggart, 1972), l'instabilité de l'emploi et le manque d'ambition au sens traditionnel sont apparus comme des facteurs de risque dynamiques importants au sein de cette population (Andrews et Bonta, 1994; Gendreau, Little et Goggin, 1996; Motiuk, 1996a; Motiuk, 1997b). On reconnaît largement l'importance de tenir compte des facteurs de risque dynamiques pour bien comprendre les besoins en matière de surveillance et de traitement des délinquants (Andrews, Bonta et Hoge, 1990; Andrews et Bonta, 1994; Motiuk, 1996a). L'emploi, en tant que sous-ensemble des besoins dynamiques, attire de nouveau l'attention dans le milieu correctionnel en raison de sa contribution éventuelle à une réinsertion sociale en toute sécurité (Gillis, Robinson et Porporino, 1996; Motiuk, 1991; Motiuk, 1996b; Motiuk et Belcourt, 1996; Saylor et Gaes, 1996).

Les auteurs de recherches empiriques ne sont pas les seuls à reconnaître à quel point les besoins en matière d'emploi sont répandus parmi les délinquants. Ainsi, les délinquants ont eux-mêmes exprimé le besoin d'améliorer leurs compétences professionnelles et leur expérience de travail. Dans une enquête menée par Erez (1987), les deux tiers des délinquants ont reconnu que le manque de scolarité et de compétences relatives à l'emploi contribuait à leurs besoins criminogènes. Ils ont aussi affirmé que la formation professionnelle était indispensable pour leur permettre de réussir leur réinsertion sociale. De même, le processus de l'évaluation initiale des délinquants (EID) a révélé récemment que les deux tiers des délinquants présentaient des besoins sur le plan de l'emploi à leur entrée dans un établissement correctionnel fédéral du Canada (Motiuk, 1997a).

L'évaluation des besoins criminogènes a progressé depuis 10 ans avec le remplacement progressif des méthodes d'évaluation de la première génération (cliniques) par des techniques de la troisième génération, qui incluent l'évaluation des éléments dynamiques au moyen d'outils actuariels (Bonta, 1996). Cette approche favorise une réévaluation

systématique, qui permet de suivre les changements survenus dans le temps. Elle fournit aussi des renseignements importants au sujet de la surveillance et, surtout, au sujet du traitement et des besoins (Andrews et Bonta, 1994; Andrews et coll., 1990; Bonta, 1996; Gendreau, Cullen et Bonta, 1994; Motiuk, 1996a).

L'Inventaire du niveau de service¹ (INS; Andrews et Bonta, 1995), un des outils de la troisième génération le plus largement employé, a produit une information importante sur la relation entre les besoins dynamiques et la récidive. Qui plus est, de nombreuses études effectuées au moyen de l'INS ont révélé l'existence d'une relation entre les besoins sur le plan de l'emploi et la récidive (Burke, 1997; Motiuk, 1991; Rowe, 1995).

L'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité (ERBC; Motiuk et Porporino, 1989; Motiuk, 1993) est un autre outil d'évaluation de la troisième génération (Bonta, 1996) conçu spécialement pour incorporer les facteurs de risque dynamiques. L'Échelle d'ERBC offre des renseignements sur les domaines de besoins dynamiques suivants : aptitudes scolaires et professionnelles, gestion financière, fréquentations et autres relations importantes, logement, stabilité comportementale et affective, consommation d'alcool, consommation de drogues, habileté mentale, santé et attitude générale. On attribue une cote générale aux besoins d'un délinquant (faible, moyen ou élevé) en se basant sur un examen systématique du dossier communautaire et sur l'avis professionnel des agents de gestion de cas dans la collectivité. La cote du niveau de risque (faible ou élevé) selon les antécédents criminels est basée sur la teneur des antécédents criminels, la gravité des infractions, l'évaluation du risque à la mise en liberté effectuée par la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC), la cote obtenue sur l'Échelle d'information statistique sur la récidive (ISR), la probabilité que le délinquant cause des blessures graves s'il récidive et d'autres facteurs de risque. Cette cote est attribuée en se basant sur l'avis professionnel des agents de gestion de cas.

¹ Autrefois l'Inventaire du niveau de supervision.

Dans un premier essai pratique de l'Échelle d'ERBC, Motiuk et Porporino (1989) ont constaté qu'elle distinguait adéquatement les besoins criminogènes des délinquants et, surtout, qu'elle permettait systématiquement de prévoir l'issue de la mise en liberté sous condition au cours d'une période de suivi de six mois. D'autres recherches sur la validité prédictive de cette échelle ont confirmé ces résultats préliminaires et démontré l'existence d'une relation systématique entre les évaluations du risque et des besoins et l'issue de la mise en liberté sous condition (Motiuk, 1997b).

Le processus de détermination et d'analyse des besoins des délinquants, qui est dérivé de l'Échelle d'ERBC, permet d'évaluer sept domaines de besoins : l'emploi, les relations matrimoniales et familiales, les interactions sociales et avec les compagnons, la toxicomanie, le fonctionnement dans la collectivité, l'orientation personnelle et affective et l'attitude. Motiuk et Brown (1993) ont constaté que dans un échantillon ($n = 573$) de délinquants mis en liberté, ces sept domaines permettaient de prévoir la suspension de la mise en liberté. En ce qui concerne le domaine de l'emploi, près de la moitié (47,4 %) des délinquants avaient des antécédents professionnels instables et, parmi ce groupe, près de 30 % ont vu leur mise en liberté suspendue au cours de la période de suivi. Les autres éléments liés au rendement sur le plan de l'emploi incluaient le manque de fiabilité en cours d'emploi (15,5 %), la difficulté à satisfaire aux exigences de la charge de travail (6,9 %) et l'incapacité d'entretenir de bonnes relations interpersonnelles au travail (9,3 %). Environ 30 % des délinquants qui présentaient des déficiences liées au manque de fiabilité et à la difficulté à satisfaire aux exigences de la charge de travail ont vu leur mise en liberté suspendue en moins de six mois.

Les résultats susmentionnés montrent à quel point les délinquants présentent des déficiences sur le plan de l'emploi. Ils soulignent aussi la relation qui existe entre les besoins sur le plan de l'emploi et la récidive. Diverses solutions ont été proposées et adoptées pour tenter de combler ces déficiences. Les programmes d'emploi en établissement, traditionnellement du travail dans des ateliers industriels, constituent un des principaux mécanismes utilisés pour répondre à ces besoins. Nous examinons brièvement dans la section suivante les recherches sur l'emploi en milieu correctionnel quant à ses

répercussions sur les résultats liés au travail des délinquants.

Rôle des ateliers industriels en milieu carcéral

Les ateliers industriels jouent un rôle important dans le fonctionnement quotidien des établissements correctionnels, notamment parce qu'ils structurent les activités des détenus et favorisent le maintien de l'ordre parmi ces derniers (Greiser, 1996; Guynes et Greiser, 1986). En outre, on reconnaît de plus en plus leur contribution éventuelle à la réadaptation (Gillis et coll., 1996; Saylor et Gaes, 1996).

Le rôle attribué aux ateliers industriels a fluctué en fonction de l'idéologie correctionnelle prépondérante (Miller et Grieser, 1986). Comme Funke, Wayson et Miller (1982) le signalent, il a changé radicalement depuis la mise en place de ces ateliers. Considéré principalement, au XVIII^e siècle, comme un châtiment visant à «réformer ceux qui se sont écartés du droit chemin», le travail dans les ateliers industriels est apparu par la suite comme une composante importante du processus de réadaptation (Funke et coll., 1982). Toutefois, les programmes de réadaptation en général ont suscité un désenchantement qui s'est cristallisé dans l'affirmation de Martinson (1974) selon laquelle «rien ne marche». Une analyse plus rigoureuse des programmes correctionnels a fait prendre conscience de la nécessité de mettre en place des programmes répondant véritablement aux besoins des délinquants. On a, récemment, pris conscience du rôle des ateliers industriels dans les prisons comme moyen de favoriser l'acquisition de compétences et d'habitudes liées à l'emploi qui contribuent à la réinsertion sociale (Fabiano, LaPlante et Loza, 1996; Funke *et al.*, 1982; Gillis *et al.*, 1996).

Guynes et Grieser (1986) présentent une typologie des buts liés aux ateliers industriels qui souligne l'incidence de l'emploi en milieu carcéral sur les délinquants, l'établissement et la société. Les buts axés sur l'établissement contribuent au fonctionnement ordonné de celui-ci et incluent la réalisation d'objectifs comme la baisse de l'oisiveté, la structuration des activités quotidiennes et la réduction des coûts pour l'organisme correctionnel (Greiser, 1996; Guynes et Greiser, 1986). La baisse de l'oisiveté est un objectif depuis l'adoption

des programmes d'emploi pour les délinquants puisqu'elle satisfait à l'obligation importante d'occuper les délinquants de manière constructive durant leur incarcération (Greiser, 1996; Maguire, 1996). De plus, les délinquants qui travaillent dans des ateliers industriels en milieu carcéral sont plus susceptibles de s'adapter à la vie carcérale (Flanagan et McGuire, 1987; Gleason, 1986). Ainsi, Maguire (1996) a signalé une baisse du nombre d'infractions commises en établissement par les détenus qui avaient travaillé dans les ateliers industriels par rapport à un groupe témoin de détenus qui ne participaient pas aux programmes d'ateliers industriels. De même, Saylor et Gaes (1995) ont constaté que, par rapport à un groupe témoin, les détenus qui avaient travaillé dans des ateliers industriels ou participé à des programmes d'apprentissage ou de formation professionnelle étaient moins enclins de faire l'objet de rapports d'inconduite dans l'année précédant leur mise en liberté.

Les buts axés sur la société incluent le dédommagement envers la société par le soutien financier de personnes à charge dans la collectivité et envers les victimes. Ils sont basés sur l'hypothèse voulant que les délinquants soient responsables des coûts entraînés par leurs actes criminels. De plus, leur contribution à la production de biens pour l'État permet d'absorber une part des frais liés à leur incarcération (Guynes et Greiser, 1986).

Les buts axés sur les détenus, qui sont les plus importants dans le contexte de la réadaptation et de la réinsertion sociale, incluent l'acquisition de bonnes habitudes de travail, d'une expérience de travail véritable et d'une formation professionnelle, ainsi que la réalisation d'objectifs plus concrets comme l'habileté à gérer des fonds (Guynes et Greiser, 1986). La réadaptation et la réinsertion sociale constituent le pivot d'un cadre axé sur le détenu (Guynes et Greiser, 1986; Flanagan, 1988).

L'acquisition de bonnes habitudes de travail est le principal objectif qu'englobent les buts axés sur le détenu (Guynes et Greiser, 1986). On fournit de l'emploi aux détenus dans l'espoir que les habitudes de travail et attitudes acquises s'appliqueront à différentes situations de travail (c.-à-d., dans la collectivité suivant la mise en liberté). L'acquisition de compétences relatives à l'employabilité en général, par opposition à des compétences très

concrètes et spécifiques, attire de plus en plus l'attention dans le système d'emploi en milieu correctionnel du Canada (voir Fabiano *et al.*, 1996; Gillis *et al.*, 1996; Mulgrew, 1996). Les compétences générales relatives à l'employabilité englobent un accroissement de la responsabilité et de l'obligation de rendre compte en milieu de travail, en plus de contribuer au développement personnel du délinquant, en conformité avec la Mission du Service correctionnel (Service correctionnel du Canada, 1997). Récemment, CORCAN a entrepris d'opérationnaliser et de mesurer les compétences relatives à l'employabilité au sein de ses ateliers en utilisant les lignes directrices énoncées par le *Conference Board du Canada* (1993) dans le Profil des compétences relatives à l'employabilité. Le profil, qui décrit les compétences nécessaires pour obtenir et conserver un emploi, englobe des compétences théoriques (réflexion et apprentissage), de gestion personnelle (responsabilité et adaptabilité) et de travail d'équipe.

L'objectif ultime de l'emploi en milieu correctionnel est d'accroître les compétences professionnelles et d'améliorer les attitudes face au travail pour aider les délinquants à réussir leur réinsertion sociale. L'amélioration des attitudes face au travail se traduira en définitive, croit-on, par un changement de comportement. Les résultats d'une étude récente (voir Gillis, 1994) révèlent que des changements comportementaux, sous forme de cotes de ponctualité, ont été observés parmi les délinquants plus motivés et ayant une attitude plus positive face au travail. Il faudra toutefois poursuivre les recherches pour examiner l'incidence éventuelle des attitudes face au travail et des compétences spécifiques relatives à l'employabilité sur la réinsertion sociale et l'emploi dans la collectivité.

Programmes d'emploi et récidive postlibératoire

Même si les analyses antérieures des résultats de recherches sont équivoques en ce qui concerne l'incidence de l'emploi en milieu carcéral sur la récidive (voir Taggart, 1972), il faut souligner que nombre d'études n'étaient pas basées sur des plans méthodiques. Toutefois, plusieurs études menées dans des conditions bien contrôlées ont exploré l'incidence de l'emploi en milieu correctionnel sur la récidive postlibératoire.

Dans une étude du succès sur le plan de l'emploi auprès d'un échantillon de délinquants ayant reçu une formation professionnelle, Markley *et al.* (1983) n'ont pas constaté d'effets attribuables à la formation dans le groupe à l'étude par opposition au groupe témoin apparié selon l'âge, le sexe, l'origine raciale, la scolarité et le niveau de compétence avant la formation. Plus précisément, les délinquants qui avaient bénéficié d'une formation professionnelle ne se distinguaient pas des membres du groupe témoin sur «l'indice de succès», mesurant le nombre de mois d'emploi par année et les gains annuels suivant la mise en liberté. Les auteurs n'ont pas non plus constaté de différences significatives entre les groupes en ce qui concerne la période moyenne passée dans la collectivité.

Cependant plusieurs études ont révélé que la participation aux programmes d'emploi en milieu correctionnel réduisait effectivement la récidive. Saylor et Gaes (1995) ont évalué l'incidence de l'emploi et de la formation professionnelle en milieu carcéral sur le rendement des délinquants suivant leur mise en liberté. Le groupe à l'étude était composé de délinquants ayant travaillé dans des ateliers industriels (57 %), de délinquants ayant travaillé dans ces ateliers et suivi une formation professionnelle (19 %) et de délinquants ayant participé à un programme d'apprentissage ou de formation professionnelle (24 %). L'étude englobait également un groupe témoin de délinquants appariés sur le plan statistique et libérés durant le même trimestre que les membres du groupe étudié. Un suivi à long terme (sur une période de 8 à 12 ans) a fourni des renseignements utiles au sujet des conséquences de la formation sur la récidive postlibératoire.

L'étude a porté non seulement sur la réincarcération de ressort fédéral (c.-à-d., en raison de la perpétration d'une nouvelle infraction ou de la révocation de la liberté) mais aussi sur la période de liberté avant la réincarcération. Les délinquants qui avaient travaillé dans des ateliers industriels sont restés 20 % plus longtemps dans la collectivité que les membres du groupe témoin. Les délinquants qui ont participé à un programme d'apprentissage ou de formation professionnelle sont restés 28 % plus longtemps. Les résultats pour le groupe des délinquants ayant à la fois travaillé dans des ateliers industriels et participé à un programme de formation n'étaient pas statistiquement significatifs, mais une même tendance s'est dégagée. Selon Saylor et Gaes (1995), il faudrait examiner d'autres variables

liées à l'emploi afin de déterminer leur incidence sur l'adaptation à la collectivité suivant la mise en liberté. Leurs résultats ont révélé l'incidence de l'emploi en milieu correctionnel sur la réincarcération attribuable à la perpétration d'une nouvelle infraction.

Une étude de suivi a été effectuée auprès de délinquants placés sous la responsabilité du système correctionnel de l'État de New York pour examiner l'incidence de leur participation aux ateliers industriels en milieu carcéral sur la récidive postlibératoire (Canestrini, 1993). L'auteur a évalué le rendement de délinquants ayant participé aux programmes des ateliers industriels entre avril 1988 et août 1993 et qui sont demeurés dans la collectivité pendant au moins 12 mois. Les participants ont été répartis en deux groupes : ceux qui ont achevé le programme ($n = 249$) et ceux qui ne l'ont pas achevé ($n = 56$), c'est-à-dire qui ont été retirés du programme des ateliers industriels pour manquements à la discipline. La récidive, définie comme toute forme de réincarcération, et la période de liberté, ont été évaluées au moyen d'une analyse de survie. L'auteur a également comparé le rendement des délinquants ayant participé au programme (qu'ils l'aient achevé ou non) à celui des délinquants mis en liberté au cours de la même période mais n'ayant pas participé au programme des ateliers industriels ($n = 82\ 600$). Les résultats des analyses ont révélé que le rendement des délinquants qui avaient achevé le programme différait de manière significative de celui du groupe témoin et de celui des délinquants n'ayant pas achevé le programme. La probabilité de réincarcération était à peu près la même, soit 12 mois suivant la mise en liberté (8 % pour ceux qui avaient achevé le programme, 11 % pour ceux qui ne l'avaient pas achevé et 12 % pour le groupe témoin), mais après 60 mois, le taux de réincarcération des délinquants n'ayant pas achevé le programme et des membres du groupe témoin (55 % et 52 % respectivement) était plus du double de celui des délinquants qui avaient achevé le programme, soit 25 %. L'étude souligne donc l'importance de surveiller la qualité de la participation au programme, en plus de révéler les effets éventuellement positifs des programmes de travail dans des ateliers industriels sur la réussite de la réinsertion sociale. Ces résultats montrent également qu'il existait peut-être dans les études antérieures un facteur de confusion ne permettant pas de faire la distinction entre le rendement des délinquants qui ont achevé le programme et celui des délinquants

qui ne l'ont pas achevé.

Il existe donc des preuves du fait que les programmes d'ateliers industriels contribuent à faire baisser les taux de récidive parmi les délinquants mis en liberté. Toutefois, plusieurs auteurs ont laissé entendre que la récidive ne devait pas être le seul critère d'évaluation de l'efficacité des programmes (Hodanish, 1976) étant donné que l'amélioration des compétences en vue d'un emploi peut être un résultat important de l'expérience de travail en milieu carcéral (Taggart, 1972). Un certain nombre d'études ont porté sur l'influence de l'emploi en milieu carcéral sur l'adaptation dans la collectivité.

Emploi et autres résultats

Selon Glaser (1964), les délinquants qui ont réussi leur probation étaient deux fois plus susceptibles de mettre en application les compétences acquises au moyen des programmes de travail en établissement que ceux dont la période de liberté s'est soldée par un échec. De même, Moors et Naoum (1982) ont fait observer que les délinquants qui participaient à un programme d'atelier industriel dans un établissement fédéral canadien augmentaient leurs chances d'obtenir un emploi. De leur côté, Saylor et Gaes (1996) ont noté que les délinquants ayant participé à des programmes d'apprentissage ou de formation professionnelle en ateliers industriels, ou encore aux deux, avaient 24 % plus de chance d'obtenir un emploi suivant leur mise en liberté conditionnelle que les membres d'un groupe témoin apparié. Ces résultats semblent donc indiquer que l'employabilité et la situation professionnelle dans la collectivité devraient être étudiées de plus près.

Objet principal de l'étude

Comme des études récentes, effectuées dans des conditions bien contrôlées, ont révélé l'existence d'une relation entre l'emploi et la récidive, il est apparu justifié d'examiner l'incidence de l'emploi en milieu correctionnel sur les résultats suivant la mise en liberté. Motiuk et Belcourt (1996) ont effectué une enquête préliminaire de l'incidence d'un emploi aux ateliers CORCAN sur la récidive postlibératoire. Dans leur étude, ils ont présenté les progrès accomplis par 277 délinquants ayant travaillé dans un atelier CORCAN pendant au moins six mois avant leur mise en liberté. Ils ont constaté que leur rendement postlibératoire était lié au niveau de risque. Ainsi, les délinquants à risque élevé affichaient un nombre sensiblement plus élevé de réincarcérations (toutes catégories confondues) et de condamnations pour de nouvelles infractions que les délinquants à faible risque. Les résultats ont également révélé que les détenus mis en libération conditionnelle totale étaient beaucoup moins souvent réincarcérés que ceux qui obtenaient la semi-liberté ou la libération d'office. Qui plus est, les détenus mis en libération d'office avaient un plus grand nombre de réincarcérations pour perpétration d'une nouvelle infraction que les détenus mis en semi-liberté ou en libération conditionnelle totale.

Cette étude pousse un peu plus loin l'enquête préliminaire de Motiuk et Belcourt (1996) au sujet de l'incidence de l'expérience de travail dans un atelier CORCAN sur la récidive postlibératoire et comporte une année supplémentaire de suivi. En plus de la récidive postlibératoire, cette étude analyse des variables liées à l'emploi (dérivées de l'Échelle d'ERBC) qui n'étaient pas connues au moment du rapport préliminaire. Suivant ainsi les suggestions faites par Taggart (1972), nous avons donc visé comme second objectif d'examiner la situation professionnelle dans la collectivité en tant que mesure proximale de l'incidence de l'emploi en milieu correctionnel sur la réinsertion sociale. La présente étude a également étendu le champ de l'enquête préliminaire en incluant l'incidence de l'obtention d'un emploi dans la collectivité sur la récidive.

Chapitre 2 : Méthode

Stratégie de collecte des données

Motiuk et Belcourt (1996) ont recueilli trois types de données. Premièrement, ils ont obtenu du Système de gestion des détenus (une base de données automatisée) du Service correctionnel du Canada des caractéristiques sur les antécédents, y compris la date d'admission, la date de mise en liberté, le type de mise en liberté, la région, l'âge, l'origine ethnique, le type d'infraction et la durée de la peine. Deuxièmement, les ateliers de CORCAN ont fourni des renseignements au sujet des programmes : établissement, type de programmes, date de début, date de fin et durée de la participation aux programmes. Finalement, le système du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) a fourni les données sur la récidive postlibératoire (notamment sur la réincarcération et sur les nouvelles condamnations).

Constitution de l'échantillon

L'échantillon était composé de 300 délinquants ayant participé pendant au moins six mois au programme CORCAN entre 1992 et 1994. Sur 2 026 délinquants ayant participé pendant au moins six mois à un programme d'emploi CORCAN, 300 ont été choisis en raison de la proximité (moins d'un mois) de leur date de mise en liberté. Dans l'étude initiale, 277 délinquants étaient restés pendant au moins un an dans la collectivité et ils ont donc constitué l'échantillon de suivi. La présente étude a prolongé d'un an, c'est-à-dire jusqu'au mois de mai 1996, la période de suivi, ce qui a porté à 300 le nombre de délinquants inclus dans l'échantillon. Les renseignements sur les infractions commises durant la période de suivi étaient disponibles pour 294 des 300 délinquants.

Pour la présente étude, les données sur les nouvelles condamnations ont été tirées du système du CIPC pour l'ensemble de l'échantillon ($n = 294$) et pour la période de suivi prolongée. Les données obtenues du CIPC portaient sur les nouvelles infractions (à des lois fédérales et provinciales) et sur les décisions relatives à toutes les condamnations prononcées au cours de la période postlibératoire.

Outre les infractions et les décisions survenues au cours de la période de suivi, nous avons examiné la situation professionnelle durant les six premiers mois suivant la mise en liberté. Les données sur l'emploi, tirées de l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité (ERBC), étaient disponibles pour 99 délinquants durant la période susmentionnée. La base de données sur les infractions postlibératoires commises au cours de la période prolongée ($n = 294$) et la base de données de l'Échelle d'ERBC ($n = 129$) ont ensuite été combinées à la base de données originale établie par Motiuk et Belcourt (1996). L'échantillon final n'englobait que les détenus ($n = 129$) évalués selon l'Échelle d'ERBC

Chapitre 3 : Résultats

Caractéristiques de l'échantillon

L'information sur les infractions commises durant la période de suivi était disponible pour 294 délinquants, mais l'Échelle d'ERBC a été administrée à seulement 129 délinquants.

Pour tenter de déterminer si ces derniers différaient de ceux auxquels on n'avait pas administré l'Échelle, nous avons fait une série d'analyses pour comparer les deux groupes par rapport à diverses variables démographiques. Aucune différence significative n'a été notée entre les deux groupes en ce qui concerne l'âge, l'origine raciale, l'état matrimonial, la durée de la peine sous responsabilité fédérale ou le type de mise en liberté.

L'âge moyen des délinquants formant le sous-échantillon ($n = 129$) était de 36,5 ans (gamme de 23 à 72 ans), la moitié des délinquants étant âgés de moins de 35 ans. Plus de 90 % des délinquants étaient non autochtones, 62 % étaient célibataires et près de 70 % purgeaient leur première peine d'emprisonnement dans un établissement fédéral.

Les délinquants avaient participé à des programmes CORCAN dans 19 établissements et dans les domaines suivants : agriculture (27,8 %), ébénisterie (7,0 %), entrepôt industriel (5,2 %), ateliers industriels (21,7 %), atelier de métallurgie (5,2 %), montage de pièces métalliques (0,9 %), microfilm (0,9 %), peinture/ finition industrielle (6,1 %), imprimerie (0,9 %), tôlerie (3,5 %), atelier d'écrêteaux (0,9 %), atelier de rembourrage (1,7 %) et atelier de soudure (2,6 %). Les codes d'identification des emplois étaient inconnus pour moins du cinquième de l'échantillon (15,7 %).

Sur les 129 délinquants constituant l'échantillon de suivi, 22 (17,1 %) ont obtenu la semi-liberté, 35, la libération conditionnelle totale (27,1 %) et plus de la moitié (55,8 %), la libération d'office. Le laps de temps moyen passé dans la collectivité était de 23,2 mois (gamme = 16,6 mois à 36,9 mois).

Même si on a administré l'Échelle d'ERBC à 129 délinquants, les données complètes sur

les différents énoncés étaient connues pour seulement 117 délinquants; pour les 12 autres, on ne connaissait que le score total pour le risque et les besoins. On peut voir au Tableau 1 les pourcentages obtenus dans les différents domaines des besoins de l'Échelle d'ERBC. Le domaine de l'emploi était un de ceux pour lesquels les besoins étaient les plus marqués. Plus de 50 % de l'échantillon présentaient au moins un besoin modéré d'amélioration ou un besoin manifeste d'amélioration. Les autres domaines dans lesquels les délinquants présentaient des besoins apparents étaient ceux des aptitudes scolaires et professionnelles (48,7 %), de la gestion financière (52,1 %) et de la stabilité comportementale et affective (55.2 %).

Tableau 1 : Besoins cernés selon l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité

	Facteurs considérés comme un élément de succès	Aucun besoin immédiat d'amélioration	Besoin modéré d'amélioration	Besoin manifeste d'amélioration
Aptitudes scolaires/ professionnelles	S.O.	51,3 (60)	35,9 (42)	12,8 (15)
Situation de l'emploi	5,1 (6)	38,5 (45)	42,7 (50)	13,7 (16)
Gestion financière	1,7 (2)	46,2 (54)	34,2 (40)	17,9 (21)
Relations matrimoniales/ familiales	9,5 (11)	47,4 (55)	27,6 (32)	15,5 (18)
Fréquentations	61,5 (72)	1,7 (2)	24,8 (29)	11,1 (13)
Logement	0,9 (1)	82,1 (96)	15,4 (18)	1,7 (2)
Stabilité comportementale/affective	S.O.	44,8 (52)	39,7 (46)	15,5 (18)
Consommation d'alcool	S.O.	70,9 (83)	16,2 (19)	12,8 (15)
Consommation de drogues	S.O.	73,5 (86)	12,0 (14)	14,5 (17)
Habilité mentale	S.O.	88,8 (103)	1,7 (2)	9,5 (11)
Santé	S.O.	88,8 (103)	6,9 (8)	4,3 (5)
Attitude générale	64,7 (75)	23,3 (27)	6,9 (8)	5,2 (6)

Le Tableau 2, présente les cotes obtenues par l'Échelle d'ERBC pour l'évaluation du

risque selon les antécédents criminels et pour les besoins. Les chiffres révèlent que près de 60 % des délinquants étaient considérés à risque élevé. De plus, 90 % avaient des cotes au niveau des besoins qui allaient de modérée à élevée.

Tableau 2 : Répartition des cotes du risque selon les antécédents criminels et des cotes de besoins

Cote	Cote du risque selon les antécédents criminels	Cote des besoins
Faible	41,9 (54)	9,3 (12)
Moyenne	S.O.	50,4 (65)
Élevée	58,1 (75)	40,3 (52)

Les cotes obtenues pour le risque et les besoins ont été combinées afin de produire les catégories générales de risque/besoins qui sont présentées au Tableau 3. On constate notamment que plus de 50 % de l'échantillon appartient à la catégorie risque élevé/besoins moyens ou risque élevé/besoins élevés. Le groupe suivant en importance est celui des délinquants à faible risque/besoins moyens, qui forment près de 30 % de l'échantillon.

Tableau 3 : Répartition des cotes de risque et de besoins

Niveaux de risque/ besoins	Fréquence
Faible risque/faibles besoins	7,8 (10)
Faible risque/besoins moyens	28,7 (37)
Faible risque/besoins élevés	5,4 (7)
Risque élevé/faibles besoins	1,6 (2)
Risque élevé/besoins moyens	21,7 (28)
Risque élevé/besoins élevés	34,9 (45)

Emploi postlibératoire

L'information provenant de l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité était connue pour 44,6 % ($n = 129$) de l'échantillon pendant les six premiers mois suivant la mise en liberté. Parmi les autres 55,4 % de l'échantillon, 21,5 % ont été soumis à l'Échelle d'ERBC six mois ou plus après leur mise en liberté tandis que 33,9 % n'ont pas été évalués au moyen de cette échelle. Même si l'Échelle d'ERBC a été administrée à 129 délinquants, l'information sur la situation professionnelle au cours des six premiers mois suivant la mise en liberté était connue pour seulement 116 délinquants. Comme le révèle le Tableau 4, près du tiers des délinquants de l'échantillon étaient employés, plus de la moitié étaient sans travail tandis qu'un sixième étaient classés dans la catégorie «autre».

Tableau 4 : Situation professionnelle durant les six premiers mois suivant la mise en liberté

Situation professionnelle	Pourcentage
Employé	31,0 (36)
Sans travail	54,3 (63)
Autres	14,7 (17)
Total	100,0 (116)

Remarque : «Autre» inclut en formation/étudiant, pensionné et personne ayant une déficience.

Pour analyser le rendement dans la collectivité, seules les catégories «employé» et «sans travail» ont été retenues. Le nombre de délinquants utilisé dans les analyses de suivi a donc été ramené à 99. Comme le révèle le Tableau 5, le tiers de l'échantillon étaient employés et les deux tiers, sans travail.

Tableau 5 : Situation professionnelle durant les six premiers mois suivant la mise en liberté

Situation professionnelle	Pourcentage
Employé	36,4 (36)
Sans travail	63,6 (63)
Total	100,0 (99)

La relation entre l'âge (en mai 1996) et la situation professionnelle durant les six premiers

mois suivant la mise en liberté est présentée au Tableau 6. Il n’y a pas de différences significatives entre les groupes en ce qui concerne la situation professionnelle, même si la majorité des délinquants faisant partie de l’échantillon appartenaient aux deux premières tranches d’âge et que très peu d’entre eux étaient âgés de plus de 50 ans, ce qui influe sur la fiabilité de l’analyse.

Tableau 6 : Relation entre l’âge et la situation professionnelle durant les six premiers mois suivant la mise en liberté

Tranches d’âge	Sans travail	Employé
Moins de 30 ans	59,3 (16)	40,7 (11)
30-49 ans	66,7 (46)	33,3 (23)
50-64 ans	33,3 (1)	66,7 (2)
65 ans et plus	0 (0)	0 (0)
Total	63.6 (63)	36.4 (36)

Le Tableau 7 présente les résultats des analyses sur la relation entre les besoins en matière d’emploi au moyen de l’Échelle d’ERBC et la situation professionnelle au cours des six premiers mois suivant la mise en liberté. Alors que 75 % des délinquants sans besoins en matière d’emploi étaient employés, seulement 10 % de ceux qui présentaient un besoin dans ce domaine ont obtenu un emploi dans les six premiers mois suivant la mise en liberté ($p = 0,001$).

Tableau 7 : Niveau de besoin en matière d'emploi en fonction de la situation professionnelle durant les six premiers mois suivant la mise en liberté

Niveau de besoin	Sans travail	Employé
Élément de succès/ aucun besoin	25,0 (10)	75,0 (30)
Besoin modéré/ manifeste	89,9 (53)	10,1 (6)
Total	63,6 (63)	36,4 (36)

Au Tableau 8, on peut voir la relation entre la cote du risque et la situation professionnelle durant les six premiers mois suivant la mise en liberté. Les analyses révèlent que 61 % des délinquants à faible risque étaient employés dans les six premiers mois suivant la mise en liberté tandis que seulement 19 % des délinquants à risque élevé l'étaient ($p = 0,001$). Inversement, on peut dire, du point de vue du chômage, que deux fois plus de délinquants à risque élevé (81 %) étaient sans travail que de délinquants à faible risque (39 %).

Tableau 8 : Cote du risque selon les antécédents criminels en fonction de la situation professionnelle durant les six premiers mois suivant la mise en liberté

Cote du risque selon les antécédents criminels	Sans travail	Employé
Faible	39,0 (16)	61,0 (25)
Élevée	81,0 (47)	19,0 (11)
Total	63,6 (63)	36,4 (36)

Les résultats présentés au Tableau 9 montrent la relation entre les cotes de besoins et la situation professionnelle durant les six premiers mois suivant la mise en liberté. Le pourcentage de délinquants employés diminue en fonction de l'accroissement des cotes de besoins (autrement dit, plus le niveau de besoins est élevé, plus le pourcentage de délinquants employés est faible). Alors que 55 % des délinquants à faible risque étaient employés, seulement 20 % des délinquants à risque élevé l'étaient. Inversement, on peut dire que plus la cote des besoins est faible, plus le pourcentage de délinquants employés dans les six premiers mois suivant la mise en liberté est élevé ($p < 0,05$).

Tableau 9 : Cote des besoins en fonction de la situation professionnelle durant les six premiers mois suivant la mise en liberté

Cote des besoins	Sans travail	Employé
Faible	45,5 (5)	54,5 (6)
Moyenne	56,6 (30)	43,4 (23)
Élevée	80,0 (28)	20,0 (7)
Total	63,6 (63)	36,4 (36)

Au Tableau 10, on voit qu'environ 60 % ou plus des délinquants à faible risque étaient employés (gamme : 57 % à 75 %), alors que le pourcentage de délinquants à risque élevé qui ont réussi à obtenir un emploi dans les six premiers mois suivant leur mise en liberté variait entre seulement 0 et 28 % ($p = 0,001$).

Tableau 10 : Niveau du risque et des besoins en fonction de la situation professionnelle durant les six premiers mois suivant la mise en liberté

Niveau de risque/ besoins	Sans travail	Employé
Faible risque/faibles besoins	33,3 (3)	66,7 (6)
Faible risque/besoins moyens	42,9 (12)	57,1 (16)
Faible risque/besoins élevés	25,0 (1)	75,0 (3)
Risque élevé/faibles besoins	100,0 (2)	0,0 (0)
Risque élevé/besoins moyens	72,0 (18)	28,0 (7)
Risque élevé/besoins élevés	87,1 (27)	12,9 (4)
Total	63,6 (63)	36,4 (36)

Emploi postlibératoire et récidive

Les données sur la récidive pour l'échantillon de délinquants auxquels on a administré l'Échelle d'ERBC sont présentées dans les sections suivantes. Les résultats, sur le plan de la récidive, sont répartis entre les catégories toute condamnation (nouvelles condamnations pour infraction à des lois fédérales ou provinciales, y compris la violation des conditions), réincarcération pour une nouvelle infraction (sous responsabilité fédérale ou provinciale) et réincarcération pour nouvelle infraction avec violence (sous responsabilité fédérale ou provinciale). Comme on peut le voir au Tableau 11, 35,4 % des délinquants ont été réincarcérés pour violation des conditions ou perpétration d'une nouvelle infraction, 32,3 % pour perpétration d'une nouvelle infraction et 15,2 % pour perpétration d'une infraction avec violence. Étant donné que les pourcentages pour «toute condamnation» et

«nouvelle condamnation» (environ le tiers de l'échantillon) se ressemblent, nous présentons dans les sections qui suivent uniquement les résultats pour «toute condamnation» et «condamnation pour infraction avec violence».

Tableau 11 : Taux des nouvelles condamnations

Nouvelle condamnation	Type de nouvelle condamnation		
	Toute condamnation	Nouvelle condamnation	Condamnation pour infraction avec violence
Oui	35,4 (35)	32,3 (32)	15,2 (15)

Le Tableau 12, présente les résultats d'analyses portant sur la relation entre la situation professionnelle durant les six premiers mois suivant la mise en liberté et une nouvelle condamnation. Le taux de condamnation des délinquants employés était à peu près la moitié de celui des délinquants sans travail (22,2 % contre 42,9 %) tandis que leur taux de nouvelles condamnations pour infraction avec violence était à peu près le quart de celui des délinquants sans travail (5,6 % contre 20,6 %) pendant les six premiers mois suivant leur mise en liberté ($p < 0,05$).

Tableau 12 : Situation professionnelle durant les six premiers mois suivant la mise en liberté et taux de nouvelle condamnation

Situation professionnelle	Toute condamnation	Condamnation pour infraction avec violence
Sans travail	42,9 (27)	20,6 (13)
Employé	22,2 (8)	5,6 (2)
Total	35,4 (35)	15,2 (15)

Le Tableau 13 présente les résultats de l'interaction entre la situation professionnelle durant les six premiers mois suivant la mise en liberté et les besoins cernés et sa relation avec l'issue. Les résultats ne sont pas significatifs, ce qui semble indiquer que la situation professionnelle a un effet plus marqué sur la récidive que l'interaction entre la situation professionnelle et les besoins cernés. De plus, les nombres, dans certaines catégories, sont faibles, ce qui met en question la fiabilité de l'analyse. Il y a toutefois lieu de noter que les délinquants employés ont affiché moins de condamnations (toute condamnation et condamnation pour infraction avec violence) que les délinquants sans travail.

Tableau 13 : Interaction entre situation professionnelle, besoins cernés et nouvelle condamnation

Situation professionnelle et besoins cernés	Toute condamnation	Condamnation pour infraction avec violence
Employé, aucun besoin	23,3 (7)	6,7 (2)
Employé, avec besoins	16,7 (1)	0,0 (0)
Sans travail, aucun besoin	50,0 (5)	10,0 (1)
Sans travail, avec besoins	41,5 (22)	22,6 (12)
Total	35,4 (35)	15,2 (15)

Au Tableau 14, on peut voir les différences entre les besoins cernés et les taux de condamnation. Même si les délinquants chez qui l'on a cerné des besoins sont condamnés à des taux plus élevés que les délinquants sans besoins, les différences ne sont pas statistiquement significatives.

Tableau 14: Besoins sur le plan professionnelle et taux de nouvelles condamnations

Besoins cernés sur le plan de l'emploi	Toute condamnation	Condamnation pour infraction avec violence
Aucun besoin	30,0 (12)	7,5 (3)
Besoins modérés/ manifestes	39,0 (23)	20,3 (12)
Total	35,4 (35)	15,2 (15)

Le Tableau 15 présente la répartition de l'échantillon selon les besoins sur le plan de l'emploi, la situation professionnelle et les taux de condamnation. Près de 60 % des délinquants auxquels on a administré l'Échelle d'ERBC présentaient des besoins sur le plan de l'emploi; l'emploi était considéré comme un élément de réussite pour seulement 6 % des délinquants. Ces derniers étaient tous employés et aucun n'a été reconnu coupable de nouvelles infractions au cours de la période de suivi. Parmi les 34 délinquants qui n'avaient aucun besoin sur le plan de l'emploi, 70 % travaillaient durant les six premiers mois suivant leur mise en liberté. Environ le tiers d'entre eux ont été reconnus coupables d'une nouvelle infraction et près de 10 %, d'une nouvelle infraction avec violence.

Plus de 40 % des délinquants présentaient des besoins modérés sur le plan de l'emploi, et seulement 14 % d'entre eux ont obtenu du travail durant les six premiers mois suivant leur mise en liberté. Un peu plus du tiers des délinquants inclus dans ce groupe ont été reconnus coupables d'une infraction durant la période de suivi et 20 % d'une infraction avec violence. Parmi les délinquants présentant des besoins manifestes, aucun n'a trouvé du travail durant les six premiers mois suivant sa mise en liberté, la moitié ont été reconnus coupable d'une infraction et le cinquième, d'une nouvelle infraction avec violence.

Tableau 15 : Répartition selon les besoins sur le plan de l'emploi, la situation professionnelle et les nouvelles condamnations

Besoins sur le plan de l'emploi	Niveau de besoins			
	Élément de succès	Aucun besoin	Besoins modérés	Besoins manifestes
	6,1 % (6)	34,3 % (34)	44,4 % (44)	15,2 % (15)
Employé	100,0 % (6)	70,6 % (24)	13,6 % (6)	0,0 % (0)
Toute condamnation	0,0 % (0)	35,3 % (12)	36,4 % (16)	46,7 % (7)
Nouvelle condamnation pour infraction avec violence	0,0 % (0)	8,8 % (3)	20,5 % (9)	20,0 % (3)

Récidive postlibératoire : réincarcération

On peut voir au Tableau 16 les réincarcérations et les nouvelles condamnations selon le type de mise en liberté. Même si les résultats de l'étude préliminaire de Motiuk et Belcourt (1996) révèlent que les délinquants mis en la libération conditionnelle totale ont été réincarcérés à des taux beaucoup plus faibles que les délinquants mis en semi-liberté ou en libération d'office, les résultats actuels révèlent des taux plus faibles de réincarcération non seulement pour les délinquants mis en libération conditionnelle totale mais aussi pour ceux qui ont été mis en semi-liberté par rapport aux délinquants qui étaient en libération d'office. Mais même si ces derniers ont enregistré plus de réincarcérations et de nouvelles infractions que les délinquants des deux autres groupes, les différences ne sont pas statistiquement fiables.

Le taux de condamnation pour de nouvelles infractions de violence était de trois à cinq fois

plus élevé pour les délinquants mis en libération d'office (22,8 %) que le taux enregistré pour les délinquants en semi-liberté (6,3 %) ou en liberté conditionnelle totale (3,9 %), respectivement ($p < 0,05$). Il faut toutefois signaler que le nombre de délinquants en semi-liberté ou en liberté conditionnelle totale reconnus coupables de nouvelles infractions de violence est minime, ce qui limite la fiabilité des analyses. Ces constatations concordent avec les résultats préliminaires de Motiuk et Belcourt (1996); les délinquants qui ont obtenu la libération d'office ont affiché un taux de réincarcération pour infractions de violence de deux à huit fois plus élevé que les délinquants en semi-liberté et en liberté conditionnelle totale respectivement.

Tableau 16 : Taux de nouvelles condamnations selon le type de liberté

Type de mise en liberté	Toute réincarcération	Infraction avec violence
Semi-liberté	25,0 (4)	6,3 (1)
Libération conditionnelle totale	23,1 (6)	3,9 (1)
Libération d'office	43,9 (25)	22,8 (13)
Taux de base	35,4 (35)	15,2 (15)

Le tableau 17 présente les résultats d'analyses de la relation entre le niveau de risque et les taux de nouvelles condamnations. Même si les délinquants jugés à risque élevé ont enregistré des taux de nouvelles condamnations plus élevés que les délinquants à faible risque pour les catégories de toute condamnation et de condamnation pour infractions avec violence, les différences ne sont pas statistiquement fiables.

Tableau 17 : Résultats pour les participants aux programmes CORCAN, selon le niveau de risque

Niveau de risque	Toute condamnation	Infraction avec violence
Faible	26,8 (11)	12,2 (5)
Élevé	41,4 (24)	17,2 (10)
Taux de base	35,4 (35)	15,2 (15)

Les auteurs ont effectué des analyses pour examiner la relation entre les niveaux de risque selon l'Échelle d'ERBC et les variables des nouvelles condamnations. On n'a pas constaté de relation significative entre le besoin général et une nouvelle condamnation.

Tableau 18: Résultats pour les participants aux programmes CORCAN, selon le niveau de besoins

Niveau de besoins	Toute réincarcération	Infraction avec violence
Faible	45,5 (5)	9,1 (1)
Moyen	34,0 (18)	11,3 (6)
Élevé	34,3 (12)	22,9 (8)
Taux de base	35,4 (35)	15,2 (15)

Chapitre 4 : Analyse

Plus de la moitié des délinquants de l'échantillon présentaient des besoins sur le plan de l'emploi à leur mise en liberté et les deux tiers ont eu de la difficulté à trouver un emploi dans les six premiers mois suivant leur mise en liberté. Ces constatations concordent avec les recherches antérieures au sujet de l'expérience sur le marché du travail des délinquants après leur mise en liberté. De plus, les délinquants qui éprouvent des besoins sur le plan de l'emploi au moment de leur mise en liberté risquent davantage de connaître des difficultés dans ce domaine que les délinquants qui n'en éprouvent pas. Ces résultats semblent indiquer que l'Échelle d'ERBC permet effectivement de recenser les personnes qui présentent des besoins sur le plan de l'emploi.

Un examen de l'ensemble des cotes du niveau et de risque et des besoins en relation avec la situation professionnelle au cours des six premiers mois suivant la mise en liberté révèle que les délinquants dont le niveau de risque est plus élevé sont beaucoup moins susceptibles d'être employés que ceux dont le niveau de risque est plus faible. Par conséquent, en accord avec le principe selon lequel il faut assurer des services plus intensifs aux délinquants à risque élevé (p. ex., Andrews, Bonta et Hoge, 1990; Andrews et Bonta, 1994), il faudrait se concentrer davantage sur les délinquants jugés à risque plus élevé, surtout s'ils ont manifesté des déficiences dans le domaine de l'emploi. Cela permettrait de réaffecter les ressources en faveur des délinquants qui ont besoin de services plus intensifs et d'une surveillance suivant leur mise en liberté.

Cette suggestion semble particulièrement pertinente compte tenu des résultats qui démontrent l'existence d'une relation entre l'obtention d'un emploi dans les six mois suivant la mise en liberté et la récidive. Le taux de nouvelles condamnations pour les délinquants employés était la moitié de celui des délinquants sans travail (17 % contre 41 %) tandis que leur taux de perpétration de nouvelles infractions de violence correspondait au quart de celui de ce second groupe (6 % contre 21 %). Si l'on répartit les besoins sur le plan de l'emploi entre leurs quatre composantes («élément de réussite»,

«aucun besoin», «besoins modérés», «besoins manifestes»), on constate que tous les délinquants pour lesquels l'emploi constituait un élément de réussite étaient employés et qu'aucun d'entre eux n'avaient récidivé au cours de la période de suivi. Inversement, aucun des détenus qui présentaient des besoins manifestes n'avait trouvé un emploi et près de la moitié (43,8 %) ont été trouvés coupables d'une nouvelle infraction au cours de la période de suivi.

Ces résultats ajoutent foi à l'argument présenté par d'autres chercheurs qui se sont intéressés au domaine de l'emploi (p. ex., Taggart, 1972) et selon lequel l'évaluation de la situation professionnelle dans la collectivité devrait faire partie intégrante de l'évaluation de l'efficacité des programmes d'emploi en établissement. Même si nombre d'auteurs se sont basés uniquement sur la récidive pour évaluer l'issue, la situation professionnelle dans la collectivité, en tant que mesure proximale de l'efficacité des programmes, devrait constituer un bon indice des progrès accomplis en vue de la réinsertion sociale.

En bref, les constatations révèlent que l'Échelle d'ERBC permet de cerner correctement les besoins sur le plan de l'emploi. Il faudrait donc consacrer davantage de ressources à la situation professionnelle des délinquants qui présentent des besoins sur le plan de l'emploi, compte tenu de la relation entre cette situation et la récidive. L'Échelle d'ERBC fournit une information précieuse au sujet de la situation professionnelle du délinquant et permet de suivre l'évolution de sa situation et de ses besoins sur le plan de l'emploi.

Pour juger véritablement de l'incidence de la participation à un programme CORCAN sur l'adaptation à la collectivité, il faudrait comparer un groupe témoin apparié de délinquants n'ayant pas bénéficié d'une formation ou d'une expérience d'emploi à des délinquants ayant participé à un programme CORCAN. Cette comparaison devrait être faite selon la situation professionnelle et le temps passé dans la collectivité. Une recherche ultérieure devrait examiner rigoureusement les indicateurs d'emploi, y compris les attitudes et la motivation face au travail, pour déterminer leur incidence sur le rendement postlibératoire des délinquants. On a tenté de le faire dans cette étude, mais les renseignements détaillés nécessaires ne pouvaient pas être obtenus à partir des seules données de l'Échelle d'ERBC.

Nous étudions actuellement les relations qui existent entre les attitudes et la motivation face au travail et la situation professionnelle dans la collectivité, ainsi que les répercussions sur l'adaptation à la vie dans la collectivité (c.-à-d., sur le plan de la récidive).

Bibliographie

- ANDREWS, D. A., BONTA, J. et HOGUE, R., « Classification for effective rehabilitation: Rediscovering psychology », *Criminal Justice and Behaviour*, Vol. 7, 1990, p. 19-52.
- ANDREWS, D. A. et BONTA, J., *The psychology of criminal conduct*, Cincinnati, Anderson, 1994.
- ANDREWS, D. A. et BONTA, J., *LSI-R: The Level of Service Inventory-Revised*, Toronto (Ontario), Multi-Health Systems, 1995.
- BONTA, J., « Risk/needs assessment and treatment », in Hartland, A.T. (dir.), *Choosing correctional options that work: Defining the demand and evaluating the supply*, Sage Publications, Thousand Oaks, 1996, p. 18-32.
- BURKE, H. *Perceived factors related to conditional release outcome by successful and unsuccessful male offenders*, thèse de maîtrise inédite, Département de psychologie, Université Carleton, Ottawa (Ontario), 1997.
- CANESTRINI, K., *Follow-up study of industrial training program participants 1993*, New York, State of New York Department of Correctional Services, 1993.
- CONFERENCE BOARD DU CANADA, *Profil des compétences relatives à l'employabilité*, Ottawa, 1993.
- EREZ, E., « Rehabilitation in justice: The prisoner's perspective », *Journal of Offender Counselling, Services and Rehabilitation*, Vol. 11, 1987, p. 5-19.
- FABIANO, E., LaPLANTE, J. et LOZA, A., « L'employabilité : de la recherche à la pratique », *Forum : Recherche sur l'actualité correctionnelle*, Vol. 8, n° 1, 1996, p. 25-28.
- FLANAGAN, T., « Prison labor and industry », dans Goodstein, G. et MacKenzie, D., (dir.), *The American prison: Issues in research and policy*, New York, Plenum, 1988, p. 135-161.
- FLANAGAN, T. et MAGUIRE, K. *Prison labor and prisoner adjustment*, Albany, NY, Hindelang Criminal Justice Research Centre, SUNY, 1987.
- FUNKE, G. S., WAYSON, B. L. et MILLER, N., *Assets and liabilities of correctional industries*, Lexington, Massachusetts, Lexington Books, 1982.
- GENDREAU, P., CULLEN, F. T. et BONTA, J., « Intensive rehabilitation supervision:

The next generation in community corrections?» *Federal Probation*, Vol. 58, 1994, p. 72-78.

GENDREAU, P., LITTLE, T. et GOGGIN, C., «A meta-analysis of the predictors of adult offender recidivism: What works!» *Criminology*, Vol. 34, 1996, p. 575-607.

GILLIS, C. A., *The influence of shop supervisor characteristics on employee-reported work attitudes in a prison industry setting*, thèse de maîtrise inédite, Département de psychologie, Université Carleton, Ottawa (Ontario), 1994.

GILLIS, C., ROBINSON, D. et PORPORINI, F., «L'emploi des détenus : l'importance croissante des compétences génériques», *Forum : Recherche sur l'actualité correctionnelle*, Vol. 8, n° 1, 1996, p. 18-20.

GLASER, D., *The effectiveness of a prison and parole system*, Indiana, Bobbs-Merrill, 1964.

GLEASON, S., Inmate attitudes toward vocational training: A case study of vocational training students in the State Prison of Southern Michigan, *Journal of Offender Counselling, Services and Rehabilitation*, Vol. 10, 1986, p. 49-60.

GREISER, R. C., «Ateliers industriels des prisons et emploi des détenus : les nouveaux partenariats avec le secteur privé», *Forum : Recherche sur l'actualité correctionnelle*, Vol. 8, n° 1, 1996, p. 43-45.

GUYNES, R. et GRIESER, R. C., «Contemporary prison industry goals», in American Correctional Association (dir.), *A study of prison industry: History, components, and goals*, College Park, Maryland, 1996, p. 19-29.

HODANISH, M. J., «Rehabilitation through employment: Proceed with caution!» *Offender Rehabilitation*, Vol. 1, 1976, p. 147-161.

MAGUIRE, K., «Les programmes d'ateliers industriels et le comportement des détenus en établissement», *Forum : Recherche sur l'actualité correctionnelle*, Vol. 8, n° 1, 1996, p. 39-42.

MARKLEY, H., FLYNN, K. et BERCAW-DOOEN, S., «Offender skills training and employment success: An evaluation of outcomes», *Corrective and Social Psychiatry and Journal of Behavior Technology Methods and Therapy*, Vol. 29, 1983, p. 1-11.

MARTINSON, R., «What works? Questions and answers about prison reform», *The Public Interest*, Vol. 35, 1974, p. 22-54.

MILLER, N. et GRIESER, R. C., «The evolution of prison industries », dans American Correctional Association (dir.), *A study of prison industry: History, components,*

- and goals*, College Park, Maryland, 1986, p. 1-18.
- MOORS, D. et NAOUM, S., *Evaluation of the industries pilot program at Joyceville*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1982.
- MOTIUK, L. L. *Antecedents and consequences of prison adjustment: A systematic assessment and reassessment approach*, thèse de doctorat inédite, Département de psychologie, Université Carleton, Ottawa, 1991.
- MOTIUK, L. L., «Le point sur la capacité d'évaluer le risques», *Forum : Recherche sur l'actualité correctionnelle*, Vol. 5, n° 2, 1993, p. 14-21.
- MOTIUK, L. L., *Assessment methods in corrections*, communication présentée à la 4th Annual International Community Corrections Association Research Conference, Austin, Texas, 1996a.
- MOTIUK, L. L., «L'emploi des délinquants : un objectif pour la réduction du risque et des besoins», *Forum : Recherche sur l'actualité correctionnelle*, Vol. 8, n° 1, 1996, p. 22-24.
- MOTIUK, L. L., «Système de classification des programmes correctionnels : processus d'évaluation initiale des délinquants (EID)», *Forum : Recherche sur l'actualité correctionnelle*, Vol. 9, n° 1, 1997, p. 18-22.
- MOTIUK, L.L., «Un outil qui a fait ses preuves : l'Échelle de classement par niveau de sécurité est encore fiable et valable», *Forum : Recherche sur l'actualité correctionnelle*, Vol. 9, n° 1, 1997, p. 8-12.
- MOTIUK, L. L. et BELCOURT, R. L., *Enquête préliminaire sur les effets des programmes de travail en prison après la mise en liberté*, Rapport R-43, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1996.
- MOTIUK, L. L. et BROWN, S. L., *La validité du processus de détermination et d'analyse des besoins des délinquants dans la collectivité*, Rapport R-34, Ottawa, Direction des recherches et de la statistique, Service correctionnel du Canada, 1993.
- MOTIUK, L. L. et PORPORINO, F. J., *Essai pratique de l'échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité : Étude des libérés sous condition*, Rapport R-06, Ottawa, Direction des recherches et de la statistique, Service correctionnel du Canada, 1989.
- MULGREW, P., «Les compétences génériques et les compétences liées à l'employabilité des détenus», *Forum : Recherche sur l'actualité correctionnelle*, Vol. 8, n° 1, 1996, p. 29-31.

- ROWE, R., *The utilization of an interview-based classification instrument of parole board decision making in Ontario*, thèse de maîtrise inédite, Département de psychologie, Université Carleton, Ottawa (Ontario), 1995.
- SAYLOR, W. G. et GAES, G. G., *Interim report long-term recidivism of U.S. Federal Prisoners: The effect of prison work experience, vocational and apprenticeship training*, Washington, U.S. Federal Bureau of Prisons, 1995.
- SAYLOR, W. G. et GAES, G. G., «Conséquences sur la récidive à long terme des programmes d'emploi, d'apprentissage et de formation professionnelle en milieu carcéral», *Forum : Recherche sur l'actualité correctionnelle*, Vol. 8, n° 1, 1996, p. 12-14.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA, *Mission du Service correctionnel du Canada*, Ottawa, ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1997.
- TAGGART, R. *The prison of unemployment*, Baltimore, Maryland, The John Hopkins University Press, 1972.